

Délégation territoriale
Lorraine

Monsieur le Maire
57510 SAINT-JEAN-ROHRBACH

Agence
de Metz

Metz, le 20 février 2019

N/REF. : AL/SF/20190220/14

Affaire suivie par Alain LARCHER - Service Forêt

Tél. : 03.87.39.95.41 - 06.16.30.72.82

alain.larcher@onf.fr

1, rue Thomas Edison
57070 Metz
Tél. : 03 87 39 95 30
Fax : 03 87 39 95 59
ag.metz@onf.fr

OBJET : Arrêts PLU et zonage assainissement

V. Ref. : 2019-0001 PPA Arrêts PLU & ASS-CF

Monsieur le Maire,

Concernant le Plan Local d'Urbanisme, nous vous remercions d'avoir bien pris en compte les forêts relevant du Régime Forestier dans la zone N et d'instituer une marge de recul non constructible de 30 m a le long des lisières forestières.

Cependant, nous constatons que certaines parcelles faisant partie de votre forêts communales ne figurent pas dans les espaces classés à conserver au titre de l'article L-113-1 du CU sur le document 4b - règlement graphique au 1/6 000.

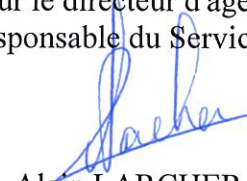
Les modifications utiles figurent sur le document joint.

Concernant le zonage assainissement, nous n'avons pas de remarque.

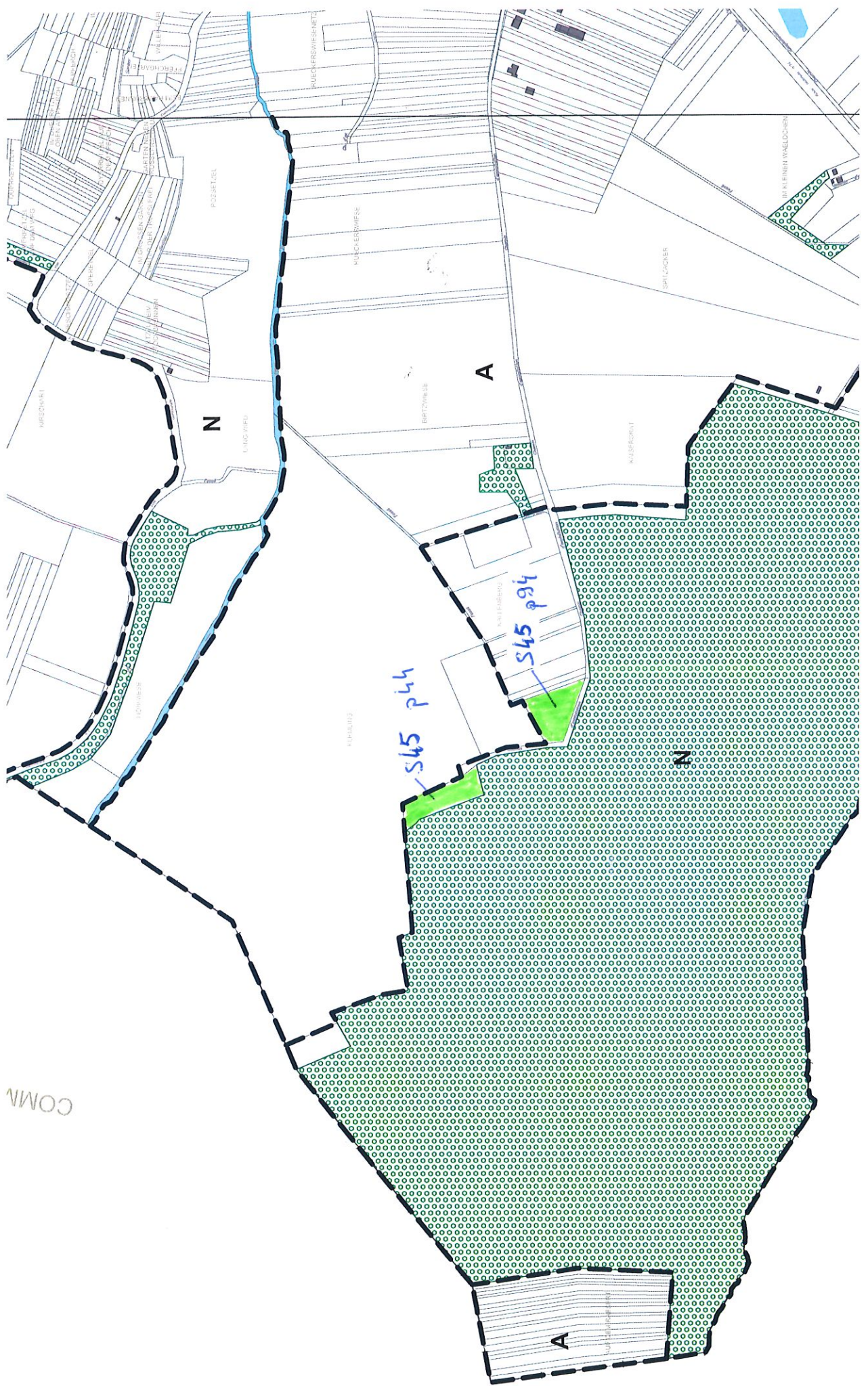
Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer nos sincères salutations.

Pour le directeur d'agence
Le Responsable du Service Forêt



Alain LARCHER



COMM

S45 p94

S45 p44

N

A

N

A

Section 47 p. 1, 5 et 9

COMMUNE DE

